

# L'Ecole d'Administration Publique est créée !

*Accord de coopération  
entre les Gouvernements  
wallon et communautaire*

---

# Ecole d'Administration Publique

## Rétroactes

### Réforme du régime des mandats

Mars 2010

Les Gouvernements de Wallonie et de Communauté :

- ❖ Mettaient en place le nouveau régime applicable aux hauts dirigeants de l'Administration et des O.I.P.: la durée de leur mandat sera celle de la législature !
  - ❖ S'engageaient à créer une **Ecole d'Administration Publique** commune aux deux Exécutifs, et ouverte à la COCOF ainsi qu'aux pouvoirs locaux.
-

# Ecole d'Administration Publique

## Rétroactes (2)

### Synthèse des changements

- Les mandats débutent avec la législature
  - Extension du régime aux fonctions N-2 de management
  - Ecole d'Administration Publique
  - Certificat en Management public
  - Secrétaire général patron du SPW
  - Responsabilité devant le Parlement
  - Evaluation anticipée
-

# Ecole d'Administration Publique

## Actes

**L'Ecole d'Administration Publique voit le jour !**

*Juillet 2010*

Les Gouvernements de la Communauté française et de la Wallonie s'accordent sur la mise en place d'une **Ecole d'Administration Publique** commune !

---

# Ecole d'Administration Publique

## Philosophie de l'Ecole

### Au cœur des synergies entre services publics !

- Espace de formation pour l'ensemble des agents actuels, ainsi que pour les candidats managers, tant en :
    - Communauté française
    - Wallonie
    - Organismes d'Intérêt Public
    - COCOF
    - Pouvoirs locaux;
-

# Ecole d'Administration Publique

## Philosophie de l'Ecole (2)

### Carrefour entre service & management public !

- Vivier d'une culture du service et du management public, dispensant une offre de formation de qualité, diversifiée et évolutive !
  - Pour une Administration :
    - au service de l'Intérêt général ;
    - comptable de son fonctionnement auprès de l'ensemble du Corps social ;
    - garantissant efficacité, efficience et qualité du service rendu ;
-

# Ecole d'Administration Publique

## Missions de l'Ecole

1. Formation initiale, formation de carrière et formation continue transversale du personnel ;
  2. Formation en vue de l'obtention du Certificat en Management Public ;
  3. Formation des cadres des pouvoirs locaux.
-

# Ecole d'Administration Publique

## Missions de l'Ecole (2)

### 1. *Formations initiale, de carrière & continue transversale ;*

Conception et mise en œuvre des formations:

- **Initiale** : intégration du personnel contractuel et formations au programme des stages;
- **Carrière** : examens d'aptitude à l'encadrement, préparation aux concours d'accession, validation de compétences, épreuves d'acquisition de qualifications professionnelles;
- **Continue transversale** de l'ensemble des membres du personnel, face à l'évolution permanente des matières qu'ils gèrent. Cette mission s'exercera en bonne intelligence avec les Administrations ;



# Ecole d'Administration Publique

## Missions de l'Ecole (3)

### 2. *Certificat en Management Public*

- Une des missions principales de l'Ecole d'administration publique est d'assurer une formation de haute qualité à l'ensemble des futurs mandataires et de les préparer au mieux à leur charge ;
- La détention du Certificat en Management Public sera une condition obligatoire préalable à l'obtention d'un mandat à la tête de l'Administration (*cf. décision 24 mars 2010*) ;



# Ecole d'Administration Publique

## Missions de l'Ecole (4)

### *3. Formation des cadres des pouvoirs locaux*

*(cf. Ministre des Pouvoirs Locaux)*

Privilégiera la formation cohérente et intégrée des agents titulaires d'une fonction de management (grades légaux et responsables de services), quel que soit le niveau :

- ✓ à court terme : délivrance d'un certificat de management public local pour les fonctions de Secrétaire communal (adjoint) et Receveur Communal / de CPAS ;
  - ✓ à terme : les formations seront ouvertes et accessibles à l'ensemble des agents de la fonction publique locale.
-

# Ecole d'Administration Publique

## Missions de l'Ecole (5)

**Résolument axée sur le service aux usagers !**

En complément aux formations prodiguées, l'**e-learning** !

- Possibilité de télécharger des modules de formation et, chacun à son rythme, progresser dans des domaines aussi variés que l'éthique, le droit, la comptabilité, les marchés publics, les méthodologies de travail, l'informatique, etc.
- Pour la réalisation de ces modules, des collaborations avec le monde universitaire, les Hautes Ecoles et l'Enseignement de promotion sociale seront poursuivies et privilégiées.



# Ecole d'Administration Publique

## Public visé par l'Ecole

→ **Tous les membres du personnel :**

- de la Communauté française et des Organismes d'intérêt public,
- de la Wallonie et des Organismes d'intérêt public,
- des Pouvoirs locaux,
- de la COCOF

→ **Tous niveaux confondus**, statutaires comme contractuels.

→ **Toute personne** dans le cadre de la préparation et l'organisation des formations pour l'obtention du Certificat en Management Public,



# Ecole d'Administration Publique

## Plans de formation de l'Ecole

- L'Ecole conçoit tous les deux ans le Plan de formation qu'elle mettra en œuvre, répondant aux besoins de formation de l'ensemble des services, des organismes et des pouvoirs locaux, et concerté avec les syndicats.
- L'Ecole mettra en œuvre, à leur demande, des formations particulières à un Service des Gouvernements, à un Organisme d'Intérêt Public ou aux Pouvoirs Locaux.



# Ecole d'Administration Publique

## Organisation et Statut de l'Ecole

- Organisme d'Intérêt Public de type B, afin d'en maximiser l'indépendance à l'égard du Gouvernement (cf. Certificat de Management Public) ; Une trentaine de personnes y travailleront, issues des Administrations.
  - Un Collège scientifique encadrera son activité :
    - Composé de professeurs d'Universités et Hautes écoles, ainsi que d'experts en formation/gestion, en plus des représentants des Administrations et OIP concernés;
    - Veillera à la qualité et à la cohérence des décisions pédagogiques de l'Ecole;
    - Proposera au CA contenu et organisation des formations + choix des formateurs;
  - Juridiquement : Accord de coopération entre Wallonie et Communauté française, suivi de 2 décrets qui donneront assentiment à cet accord ;
-

# Ecole d'Administration Publique

## Calendrier d'installation de l'Ecole

**Première lecture :**

**Juillet 2010 – Adoptée**

**Négociations Syndicales**

**Dernier trimestre 2010**

**Avis du Conseil d'Etat**

**Intégration des remarques**



# Ecole d'Administration Publique

## Calendrier d'installation de l'Ecole

**Adoption en dernière lecture**



**Votes au Parlement**

**2<sup>ème</sup> semestre 2011**



**Installation courant 2012 !**

---